Tél.: 04 50 73 90 51 - Mail: mairie.lyaud@orange.fr

COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 07 SEPTEMBRE 2020

Excusée: Emilie BON

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

M. André JACQUEMOT est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 10 JUILLET 2020 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020.

CONSEIL MUNICIPAL: APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR:

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le règlement intérieur.

DROIT A LA FORMATION DES ELUS : APPROBATION DU REGLEMENT :

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le règlement du droit à la formation des élus.

PASSAGE PIETONS: DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE:

Dans le cadre de la sécurisation routière, le Conseil Municipal sollicite l'aide du Département au titre des amendes de police, pour la création de passages piétons.

DESIGNATION D'UN « CORRESPONDANT DEFENSE » :

M. Hubert DUBOULOZ est désigné comme « correspondant défense ».

DESIGNATION D'UN REFERENT « SECURITE ROUTIERE » :

Mme Murielle FILLON est désignée comme référente « sécurité routière ».

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU COMITE DES RIVIERES :

Mme Luce PERNIER est désignée comme représentante au Comité des Rivières.

COMMISSION « ANIMATION » et « ECOLE » : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES MEMBRES :

Mmes Marie-Jo DEVILLE et Josette BUFFET intègrent la commission « Animation ».

M. Benjamin TOURNIER-DANIEL intègre la commission « Ecole ».

BUDGET PRINCIPAL: DECISION MODIFICATIVE N° 01:

Afin de modifier l'équilibre financier du budget « Principal » 2020, il est nécessaire de prendre une décision modificative n° 01 :

<u>Dépenses d'investissement</u>:

Art. 1641 - 8 000,00 €
Art. 1678 - 33 000,00 €
Art. 2041582 + 41 000,00 €

Tél.: 04 50 73 90 51 - Mail: mairie.lyaud@orange.fr

QUESTIONS DIVERSES:

Ecole: Le groupe scolaire comptabilise 338 élèves répartis comme suit : 142 maternelles et 196 primaires. Suite à la visite de Mme REBET, inspectrice de l'Education Nationale, une treizième classe a été ouverte. Le SIVOM projette de mettre en place, cet automne, un self-service à la cantine afin d'améliorer l'organisation du temps des repas.

Subvention:

Monsieur le Maire fait suite au courrier de l'A.S. Le Lyaud/Armoy, motivant une demande de subvention exceptionnelle afin de compenser les pertes de recettes liées à l'annulation de la Fête de l'Eté et du Tournoi de Pentecôte ; le Conseil Municipal accepte d'allouer la somme de 2300 euros.

Sécurité du Moulin d'Amphion :

Des potelets en bois ont été installés sur la partie gauche de la Route du Moulin d'Amphion, financés par les carriers.

Commerces de proximité:

Deux habitantes du Lyaud souhaitent ouvrir une boutique de vente « en vrac » et proposer divers services tout en promouvant les produits locaux.

Monsieur le Maire propose qu'elles occupent le rez-de-chaussée de la maison des Consorts FILLON, à titre gratuit, le temps que la commune réalise l'étude de projet relative à la réhabilitation du bâtiment.

Monsieur le Maire propose de les accueillir lors d'un prochain conseil afin de leur donner l'opportunité de présenter leur projet.

Assainissement collectif:

D'ici la fin de l'année, Thonon Agglomération établira la programmation des travaux sur les dix ans à venir.

Résidence autonomie :

La résidence devrait ouvrir ses portes en mars 2021.

Le projet de logements est suspendu et en cours de renégociation.

Course cycliste « Grand Prix des Hermones »:

Monsieur le Maire félicite les organisateurs d'EVIAN VELO pour le bon déroulement de la manifestation, notamment en ces circonstances exceptionnelles et remercie tous les bénévoles.

Commission environnement:

Suite à une demande de création d'une commission « environnement », Monsieur le Maire souhaite que les sujets environnementaux soient traités par l'ensemble du Conseil Municipal.

Covoiturage:

Monsieur le Maire propose un emplacement de covoiturage « Route d'Armoy », accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Cross des Hermones:

En raison des nombreuses contraintes d'organisation dues au COVID-19, le Cross des Hermones est annulé cette année.

Tél.: 04 50 73 90 51 - Mail: mairie.lyaud@orange.fr

Marché:

Un producteur de bières, dont le siège est à Cervens, va rejoindre le marché du samedi matin.

Eclairage public:

Monsieur le Maire avait demandé à chaque membre du Conseil de réfléchir, durant la période estivale, à l'extinction de l'éclairage public ; la majorité de l'assemblée donne un avis favorable. Une décision sera prise ultérieurement.

Points d'apport volontaire :

Les conteneurs plastiques sont saturés. Des conteneurs aériens vont être posés au cimetière et Route d'Armoy.

Monsieur le Maire informe qu'à l'avenir, le ramassage des ordures ménagères ne se fera plus au porte à porte mais dans des conteneurs semi-enterrés sur des sites aménagés à cet effet.

Maison médicale:

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'un médecin intégrera la maison médicale le 4 janvier 2021.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le lundi 05 octobre 2020.

Le Lyaud, le 10 septembre 2020

Le Maire,

Joseph DÉAGE